

PLAN
REGLEMENTAIRE
D7
SUP- IOD
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
COLEMBERT

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côté d'Opale ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L 153-15 du Code de l'Urbanisme) APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 eme)



SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES

Servitudes de passage

--- PT3 - Réseaux de télécommunication

Servitudes d'abord ou de voisinage

INT1 - Cimetière
INT1 - Périmètre de protection

Servitudes d'alignement

--- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
--- EL11 - Interdiction d'accès des routes devant les propriétés limitrophes des routes express
□ EL11 - Interdiction d'accès des routes devant les propriétés limitrophes des routes express

Servitudes de classement et de protection

AC1 - Monument surfacique AS1 - Captage protection des eaux potables
AC1 - Protection de protection AS1 - Zone de protection
Installation sportive
JS1 - Enciente

INFORMATIONS ET OBLIGATIONS DIVERSES

AD - Surface soumise à autorisation de défrichement
APB - Aire d'Arrêté de Protection de Biotope
ATB - Axe Terrestre Bruyant
Itinéraire cyclotouristique
ZNIEFF I
Natura 2000
SIC Site d'Intérêt Communautaire

Habillage du cadastre

Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
Bâtiments
Parcelle
Eau (Rivière, fleuve, plan d'eau)
Surface en eau
Terrain de Sport
Limite de commune